

Il suffit de jeter un rapide coup-d'œil sur les conditions géographiques et ethniques du Canada pour se convaincre que son développement au point de vue économique, repose surtout sur les causes ou facteurs que voici: (1) Un régime fiscal bien conçu. (2) Un système de saine immigration appliqué avec vigueur. (3) Un système bien raisonné touchant les moyens de transport. (4) Le règne de l'harmonie et de la paix entre les différentes classes et les diverses races.

Je prétends que le gouvernement fédéral a abordé l'étude de chacun de ces problèmes et les a solutionnés avec vigueur, en s'inspirant des besoins du pays dont il avait fait au préalable l'étude, choses absolument inconnues sous l'ancien régime.

Le régime fiscal actuel, prétend-on, n'est que le régime protectionniste de 1878, légèrement modifié. En serait-il ainsi que nous pourrions répondre victorieusement que le succès et les avantages découlant d'un système politique dépendant moins des principes lui servant de base que de la judicieuse application de ce système.

Mais en est-il bien ainsi? Ne retrouve-t-on pas dans les réformes douanières accomplies par le Gouvernement des traits spéciaux qu'on chercherait en vain dans l'ancien régime protectionniste, dont se réclament les députés de la gauche? Quelle était la caractéristique, la note dominante de l'ancien régime conservateur? Le privilège, c'est-à-dire que la pensée qui présida à la conception et à l'établissement de ce régime étant la protection des industries manufacturières, une seule branche de l'industrie nationale faisait l'objet de sa sollicitude et de ses préoccupations.

De 1878 à 1896, la tendance, l'orientation du régime fiscal ne trahissait qu'une seule pensée: l'intérêt des industries tout d'abord, et celui des autres classes ensuite. Ainsi, ce système qui, au début, dans la pensée de sir John A. Macdonald, ne devait être qu'une tentative d'ordre financier, devint, sous ses successeurs, le pivot, la base du régime fiscal sous l'empire duquel la grande majorité payait tribut à une infime minorité.

Aussi, indépendamment du tort causé au grand nombre, au double point de vue financier et économique, ce protectionnisme systématisé aboutit à deux résultats principaux non prévus par ses créateurs: à savoir, l'insuffisance des recettes découlant de cette source, et l'instabilité du tarif, sans cesse remanié, dans le but de faire droit aux éternelles revendications des manufacturiers.

Afin de remédier à l'injustice et aux inconvénients d'un pareil régime, le parti libéral voulut substituer un tarif de revenu basé sur l'équitable répartition des taxes douanières, en conformité des besoins de toutes les classes de la société.

Etant arrivé à la tête des affaires, en 1896, le parti libéral mit son programme

à exécution, et le succès qui couronna ses efforts atteste l'excellence de ce programme.

L'autre jour, j'ai entendu le député de Toronto-nord formuler un fort singulier argument. Après avoir énuméré différentes écoles d'économistes, après avoir cité l'école du mercantilisme, l'école agronomique, l'école de l'industrialisme, et celle du protectionnisme élevé, il s'écrie: "Eh bien! de quelle école les ministres se réclament-ils?" Je ferai simplement observer que si quelques membres du cabinet font profession d'adhérer à quelqu'une de ces écoles, il ne faut pas les juger sur leur doctrine, mais d'après leurs agissements. En d'autres termes, le gouvernement de ce pays ne se compose pas de théoriciens, mais bien d'hommes pratiques qui ne font pas profession d'adhérer à une école, de préférence à une autre, mais qui, après s'être rendu compte des conditions économiques du pays, s'efforcent d'appliquer leurs mesures aux faits qui se présentent en consultant les plus chers intérêts du pays.

Que notre régime fiscal n'ait pas subi de profondes modifications, que la tarification n'ait été réduite que de trois points que quelques-uns de nos chefs soient accusés d'avoir abjuré la doctrine du libre-échange, voilà tout autant d'objections spécieuses qui n'intéressent guère le peuple canadien. Ce que le pays sait et comprend c'est que le régime fiscal actuel est régi par des faits, non pas par des théories, et que le tarif établi par les libéraux tend à alimenter les recettes publiques dans une mesure imprévue et qu'il assure une protection suffisante aux industries canadiennes.

Je ne touche qu'en passant aux divers aspects du tarif actuel; la préférence accordée à la Grande-Bretagne, préférence qui, après tout, a abouti à d'excellents résultats que nos concurrents dissimuleraient volontiers, si faire se pouvait; la surtaxe allemande, juste retour pour manque de faveur; le tarif intermédiaire qui a introduit dans notre régime fiscal un élément d'élasticité qui en accroît la valeur, mesures de création libérale, qui ont imprimé à notre régime économique un vif essor et une stabilité durable.

Si le parti conservateur revendique, comme sa propriété, le système fiscal du Gouvernement, il ne saurait certes afficher la même prétention relativement au système d'immigration qu'il a combattu de toutes ses forces et contre lequel il dirige encore ses critiques. On pourrait faire un fort volume des discours prononcés par les députés de la gauche, grands et petits, à l'encontre des méthodes adoptées par le ministère de l'Intérieur, pour le recrutement des immigrants. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils avaient un moyen infailible de se soustraire à la critique; et cela tout simplement en se tenant les bras croisés, en matière d'immigration. Leur apathie à cet égard, était aussi coupable que leur in-